

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 468-2013**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE:-

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 4<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2013 a adopté le règlement numéro 468-2013 intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 846 000 \$ VISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE RANG ENFANT-JÉSUS, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE QUARANTE (40) ANS** ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1.- Par les électeurs habiles à voter le 25 mars 2013.
- 2.- Par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 8 mai 2013.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE TREIZE.**

\_\_\_\_\_  
JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.  
GREFFIÈRE

**Résumé de l'avis:**

**Promulgation :** *consiste à l'étape finale du règlement 468-2013 où le conseil est autorisé à dépenser pour l'objet décrété et que le règlement prend force.*

**But du règlement :** *travaux de prolongement du réseau d'aqueduc dans le rang Enfant-Jésus*

**Date de prise d'effet :** *le jour de sa publication soit le mercredi 15 mai 2013.*